

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 24 avril 2018, à 19 h 00.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

France Choinière Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Marc Gagnon
Marilyne Lafrance
Danny Lamoureux
Pierre Lavoie
Claude Nadeau
Marie Claude Noiseux
Geneviève Perron
Serge Poirier

Suzie Lambert Commissaire-parent au primaire

Commissaires absents :

Paul Sarrazin Président

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Guy Tardif	Directeur général adjoint, Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Katherine Plante	Secrétaire générale
Anick Héту	Directrice, Service des ressources humaines
Mario Beauvais	Directeur, Service des ressources matérielles
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, communications et affaires corporatives
Isabelle Charest	Coordonnatrice, communications et affaires corporatives

En l'absence du président, Monsieur Paul Sarrazin, la vice-présidente, Madame France Choinière, agit comme présidente. Monsieur Pierre Lavoie l'appuie en tant que vice-président pour la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame France Choinière ouvre la séance et constate le quorum.

I2CE1718-037

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

I2CE1718-038

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 MARS 2018**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.2 **SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi.

4. **POINTS DE DÉCISION**

4.1 **RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

I2CE1718-039

4.1.1 **SERVICES PROGRAMME TENNIS – ÉCOLE MASSEY-VANIER**

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT le besoin de l'école Massey-Vanier de s'adjoindre les services pour le programme tennis ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de services ;

Il est proposé par Madame Geneviève Perron appuyé par Madame Georgette Beauregard Boivin

D'OCTROYER le contrat de services dans le dossier du programme tennis à Massey-Vanier, pour un terme de 3 ans (incluant 2 années optionnelles), à l'entreprise Gestion Richard Soucy de Granby au prix soumis de 127 692.13 \$ non taxable, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

Le vote est demandé.

Pour	10
Contre	3

Adopté à la majorité.

I2CE1718-040

4.1.2 **SERVICES PROGRAMME SKI-PLANCHE À NEIGE – ÉCOLE MASSEY-VANIER**

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT le besoin de l'école Massey-Vanier de s'adjoindre les services pour le programme ski/planche à neige ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de services ;

